FRANCE – OGM : Le coût de la coexistence

Par

Publié le 30/11/2008, modifié le 27/02/2025

Greenpeace a sollicité le Centre de recherche et d'étude en gestion (CREG) de l'Université de Pau pour réaliser une étude sur le coût de la filière sans OGM si le maïs transgénique était de nouveau autorisé en France [1]. L'existence de produits agricoles OGM en France, à l'importation ou à la culture, générera en effet un coût sur les filières agricoles sans GM : coûts de séparation, de contrôle, d'approvisionnement, etc. Ces coûts sont actuellement à la charge de ceux qui souhaitent produire sans OGM.

Disparition ou délocalisation des « maïs sans OGM » ?

Le CREG a étudié d'une part les filières de « maïs sans OGM », conventionnel, doux et bio, et d'autre part, une filière d'élevage, celle du poulet Label rouge. La conclusion de cette étude est sans ambiguïté : « les cultures ayant des cahiers des charges stricts sur les OGM (avec un seuil de présence toléré inférieur à 0,1%) sont amenées à disparaître dans les zones de cultures de maïs GM et celles ayant un seuil de présence fortuite (accepté jusqu'à 0,9%) pourraient survivre, avec de nouvelles contraintes », telles que procéder à des changements importants dans les pratiques culturales : tests des lots de semences, nettoyage du matériel, distances d'isolement...
Cependant, cette étude n'a pas abordé précisément le cas où, dans une zone donnée, la proportion de maïs GM est supérieure à 50%. Les responsables de l'étude précisent juste que « si cette proportion est dépassée, on ne peut pas affirmer que produire en deçà de 0,9% reste possible ».
Quant à la production de maïs bio, qui exclut toute présence d'OGM, « la culture de maïs GM dans une zone (la) rend impossible » et le « risque économique de déclassement de la production est également extrêmement fort ». Or ce déclassement est aussi une grave atteinte à l'image du producteur bio et pourrait avoir des répercussions économiques qui vont bien au-delà de ce que l'étude envisage. Ces éléments aggravants difficilement quantifiables n'ont pas pu être pris en compte, mais n'en sont pas moins réels.
Pour le maïs doux, la production française, qui est la 3ème du secteur au niveau mondial, a adopté une politique de « sans OGM », soit un cahier des charges qui impose que la présence d'OGM soit inférieure à 0,1%. Or, comme le rappelle l'étude, « le maïs doux est vendu par petits lots, mélangé dans les dernières étapes de production ou commercialisé sous forme d'épis ». Dans ces conditions, en cas de cultures commerciales de maïs GM, « la seule alternative pour les producteurs de maïs doux français sera donc d'isoler au maximum leurs cultures, en France si cela est possible ou à l'étranger (Maroc, Sénégal, Hongrie) comme ils ont d'ailleurs commencé à le faire ».

4 à 15 centimes de surcoût par kilo de poulet Label Rouge

De même, pour les productions d'origine contrôlée ou certifiée, comme par exemple la filière de poulet Label Rouge dont l'alimentation des volailles doit être garantie sans OGM, l'étude estime que dans le cas où du maïs GM serait de nouveau cultivé en France, le surcoût induit pour les producteurs recourant à du maïs non GM pourrait atteindre 4 à 15 centimes par kilo de poulet.
Mais le surcoût d'un poulet Label Rouge tient aussi à l'importation de soja non GM, notamment de l'Etat du Paraná au Brésil. Or, 58,6 millions d'hectares de soja GM sont cultivés au niveau mondial, ce qui représente 64% du total des cultures de soja en 2007. En 2007, sur 4,5 millions de tonnes de soja importées en France, 22% (soit un million de tonnes), étaient du soja tracé. La filière d'exportation vers l'Union européenne est intéressante pour le Brésil et l'étude note qu'en 2006 la proportion de soja non GM est remontée à 50%, non seulement à cause de « la prime » pour les producteurs de non GM, mais aussi à cause des royalties demandées par Monsanto sur les productions GM. Autre élément qui montre l'intérêt pour ce soja non GM, la création d'un consortium brésilien de producteurs de soja non GM, nommé Abrange (cf. Inf'OGM ACTU n°13, octobre 2008, BRESIL – La filière céréale et soja sans OGM s'organise pour exporter vers l'Europe).

Quant aux différents surcoûts, les économistes les estiment entre 5 et 37 euros par tonne de maïs non GM. Ces surcoûts « sont dépendants de très nombreux facteurs : part de cultures GM dans la zone considérée, taille des champs non GM, conditions climatiques, structure du parcellaire, utilisation et partage du matériel agricole, etc. ». Ainsi, « le marché du maïs devrait se diviser en deux », entre filière GM et non GM, cette dernière qui coûterait plus cher. En effet, « un prix plus élevé sera payé aux producteurs de cultures non GM pour les inciter à adopter les mesures coûteuses et contraignantes inhérentes à leur production dans un environnement parsemé d'OGM. Ce surcroît de prix est parfois appelé « prime », notamment pour le soja, mais ce vocable est contestable car il légitime l'idée que les cultures GM sont la norme et que ce sont les autres qui doivent s'y conformer. On peut parler de « compensation », dans la mesure où cet argent a vocation à compenser les coûts et les contraintes que doivent supporter les producteurs de cultures non GM ».
L'autre élément important de cette étude est que les entreprises qui développent des produits sans OGM doivent pouvoir compter sur une valorisation de leur produit, notamment via un étiquetage, pour espérer survivre.
Cette valorisation d'une filière de soja non GM à destination des marchés européens pourrait alors permettre un « reflux de l'expansion des cultures de soja GM en Amérique du Sud ».

Quelle revendication ?

Forte de cette étude, Greenpeace a renouvelé deux demandes auprès du gouvernement français : le maintien de la clause de sauvegarde sur le maïs MON 810 et la valorisation par l'étiquetage des produits issus des filières animales sans OGM.

[1] http://blog.greenpeace.fr/ogm/ogm-u...

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-ogm-le-cout-de-la-coexistence/